

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2013 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 12 décembre 2013 à 18 heures 45.

Etaient présents : L. de Romanet, M.M. Boulay, F. Stagnol, C. Ampe, G. Beauté, J.M. Legros, S. Letourneur, M. Rouillec, M. Saussay, D. Vallée.

Absents excusés : L. Decelle (pouvoir à F. Stagnol), J. Beunardeau, M. Clément, D. Maisonnier, G. Tiratay

1°) **Nomination du secrétaire de séance** : Madame Carole Ampe a été nommée à l'unanimité.

2°) **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion (24 octobre 2013)** : Ce procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

3°) Avant d'aborder l'ordre du jour résultant de la convocation du 2 décembre 2013 du présent Conseil Municipal **Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à cet ordre du jour un ordre du jour complémentaire ainsi conçu : « Exposé de la nécessité de la transmission pour la dématérialisation des titres et des mandats, cette télétransmission étant obligatoire en janvier 2015 ; délibération à prendre pour le choix du tiers de cette télétransmission »**. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, a pris une délibération ajoutant à l'ordre du jour initial cet ordre du jour complémentaire.

4°) **Exposé de la nécessité de la transmission pour la dématérialisation des titres et des mandats, cette télétransmission étant obligatoire en janvier 2015 ; délibération à prendre pour le choix du tiers de cette télétransmission**. Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, a pris une délibération choisissant pour le tiers de cette télétransmission la société CDC Fast.

5°) **Examen de la modification des statuts de la communauté de communes du pays bellémois ; délibération à prendre relativement à la modification de ces statuts**. Le Conseil, après en avoir délibéré, a pris une **délibération** approuvant la modification des statuts de cette communauté de communes.

6°) **Délibération à prendre pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat mixte de production d'eau potable du Perche Sud**. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a pris une **délibération** nommant comme délégué titulaire à ce syndicat Madame Marie-Madeleine Boulay et comme délégué suppléant Monsieur Lucien Decelle.

7°) **Délibération à prendre entérinant le transfert en pleine propriété et à titre gratuit des réseaux d'électrification de la commune au profit du syndicat départemental des collectivités électrifiées de l'Orne**. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a pris une **délibération** entérinant la transfert en pleine propriété et à titre gratuit des réseaux d'électrification de la commune au profit du syndicat départemental des collectivités électrifiées de l'Orne (SDCEO).

8°) **Délibération à prendre pour une décision modificative de virement de crédit**. Le Conseil, après avoir pris connaissance de ce que cette décision modificative est nécessaire pour le règlement des travaux faits pour le réseau téléphonique dans le cadre de l'effacement des réseaux à la Blanchardière, a pris une délibération autorisant Monsieur le Maire a procédé aux mouvements de crédits du chapitre 23, compte 2315, au profit du chapitre 204, compte 2042, d'un montant de 11.300 €.

9°) **Délibération à prendre relativement à l'indemnité allouée au Trésorier**. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a alloué au Trésorier, au prorata pour l'année en cours, l'indemnité allouée au Trésorier.

10°) **Examen d'une demande de subvention du BTP CFA qui accueille un jeune de la commune ; délibération à prendre**. Le Conseil, après en avoir délibéré, a pris une délibération accordant au BTP CFA Sarthe une subvention de 20 €.

11°) **Délibération à prendre pour l'acceptation d'un don effectué lors du mariage Grenèche-Legrand**. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a pris une délibération acceptant le don fait à la commune de 23,80 € reçu à l'occasion du mariage Grenèche-Legrand.

12°) **Délibération à prendre pour l'acceptation d'un don effectué lors des noces de diamant des époux Gouin-Ory**. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a pris une délibération acceptant le don fait à la commune de 20 € reçu à l'occasion des noces de diamant des époux Gouin-Ory.

13°) **Questions diverses** : différentes questions ont été abordées ; elles seront relatées au procès-verbal de ce Conseil.